

Publié le 27/09/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P376\_2024**

**Date : 24/09/2024**

**OBJET : Rénovation de la piscine de Les Pieux - Avenant 1 aux lots 7 et 15**

### Exposé

Une consultation a été lancée en procédure adaptée pour les lots 7 et 15, en vue de conclure des marchés publics de travaux pour la rénovation de la piscine de Les Pieux.

Les marchés publics ont été notifiés aux dates et pour les montants suivants :

- Lot n°7 - Traitement d'air - chauffage - climatisation - plomberie : notifié le 1<sup>er</sup> février 2024 à FOUCHARD SAU pour un montant de 544 500,00 € HT soit 653 400,00 € TTC,
- Lot n°15 - VRD - Espaces verts : notifié le 19 juin 2024 à COLAS FRANCE pour un montant de 89 152,65 € HT soit 106 983,18 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, des modifications dans la consistance des travaux sont apparus nécessaires, à savoir :

- Lot 7 :
  - Réalisation d'un audit constructeur sur la PAC CIAT DYNACIAT LG LGP 400V 3X400V,
- Lot 15 :
  - Dessouchage d'une haie,
  - Dépose d'une clôture scellée sur un muret en béton,
  - Suppression de la prestation « dépose et repose d'un arceau à vélo ».

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 907,29 € HT répartis comme suit :

- Lot 7 : 1 948,05 € HT soit 2 337,66 € TTC,
- Lot 15 : 1 959,24 € HT soit 2 351,09 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** la notification du marché de travaux traitement d'air - chauffage - climatisation - plomberie à l'entreprise FOUCHARD SAU - Avenue de Verdun - 50200 COUTANCES,

**Considérant** la notification du marché de travaux de VRD et espaces verts à l'entreprise COLAS FRANCE - 1 rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS,

### Décide

- **De signer** un avenant n°1 au lot 7 travaux traitement d'air - chauffage - climatisation - plomberie à l'entreprise FOUCHARD SAU - Avenue de Verdun - 50200 COUTANCES pour un montant de 1 948,05 € HT soit 2 337,66 € TTC, ce qui porte le montant du marché public de travaux à 546 448,05 € HT soit 655 737,66 € TTC (augmentation de 0,36 %),
- **De signer** un avenant n°1 au lot 15 VRD et espaces verts à l'entreprise COLAS FRANCE - 1 rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS pour un montant de 1 959,24 € HT soit 2 351,09 € TTC, ce qui porte le montant du marché public de travaux à 91 111,89 € HT soit 109 334,27 € TTC (augmentation de 2,20 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal ACP rénovation piscines Les Pieux - imputation 2313 - LdC 81573,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**